

Envoi : 10/10/2017  
Réception par le Préfet : 10/10/2017  
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

**PORT DE COLMAR NEUF-BRISACH - STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT  
ET PROTOCOLE D'ACCORD DU REMBOURSEMENT DES AVANCES FAITES PAR  
LE DEPARTEMENT**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSEE AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.

**EXCUSES :**

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°CP-2017-7-3-6 du 7 juillet 2017 relative à la participation du Département au Syndicat Mixte Ouvert du Port rhénan de Colmar/Neuf-Brisach avec voix consultative et à l'apurement de la dette départementale,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- prend acte des statuts du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach joints en annexe ;
- approuve le protocole d'accord, joint en annexe, concernant le remboursement des avances consenties à l'Etablissement Public du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach, qui précise que le remboursement de l'avance départementale interviendra sous la forme d'un versement unique à la fin de la période de commercialisation des terrains de la phase 1 de la zone dite BNHG, et autorise la Présidente du Conseil départemental à le signer ;
- désigne Monsieur Michel HABIG et Mme Betty MULLER en tant que représentants du Département au sein du Syndicat Mixte Ouvert pour la gestion du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité